

Ouverture de crédits

approuvé le
21 juillet 1917

Le Conseil municipal,
Attendu que l'entreprise Soulier, adjudicataire des 1^{er} et 3^{ème} lots des travaux d'alimentation en eau potable de la Commune de Ludres a été obligé d'abandonner les travaux du 1^{er} lot par suite des délais de livraison de ses fournitures et a entrepris le 3^{ème} lot sur lequel il a déjà réalisé des travaux de montant à 382.000^f. environ pour lesquels un certificat de paiement de 300.000^f est établi.

Attendu que la Commune de Ludres a réalisé :

- 1^o/ un emprunt de 620.000^f pour le lot captage au Crédit Foncier de France sur lesquels il reste la somme de 247.000^f
- 2^o/ un emprunt de 1.500.000^f au Crédit agricole dont les fonds ne pourront être mis à la disposition de la Commune que dans plusieurs mois.

Attendu que l'Entreprise Soulier se verrait dans la nécessité faute de paiement d'abandonner les travaux ce qui causerait un retard préjudiciable à la Commune.

Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir autoriser le transfert de 153.500^f du 1^{er} emprunt qui, joints à 157.000^f de subvention accordés par Monsieur le Ministre de l'Agriculture permettraient de payer :

- 1^o/ le mandat de 3.000.000^f dû par la commune à M. Soulier
- 2^o/ les honoraires de l'Ingénieur directeur des travaux s'élevant à 10.500^f

Enfin, voté le crédit de 157.000^f montant de la subvention pour payer les mandats sus-indiqués.